

## Les mairies annexes

Résultats 1 à 4 sur 4 au total.

### SERVICES MUNICIPAUX, MAIRIES ANNEXES

#### Mairie de Loché

📍 **Le bourg**  
71000 Loché (<https://www.google.com/maps/?q=Le+bourg+71000+Loché>)

🕒 Ouverture les lundis et jeudis de 13h30 à 17h30.

En août : fermeture les lundis - ouverture les jeudis de 13h30 à 17h30.

☎ 0385356073

📍 **ITINÉRAIRE**  
([HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR//46.279323,4.765675](https://www.google.com/maps/dir//46.279323,4.765675))

### SERVICES MUNICIPAUX, MAIRIES ANNEXES

#### Mairie de Flacé

📍 **Place Desnoyers**  
71000 Mâcon (<https://www.google.com/maps/?q=Place+Desnoyers+71000+Macon>)

🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

La mairie est fermée le mercredi après-midi.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE le samedi 24 mai 2025.  
En cas d'urgence, il conviendra de contacter l'Unité Ré Mâcon.

## Les commissions consultatives

Chaque commune associée dispose d'une commission consultative. Les membres de la commission font remonter les informations importante de la commune au conseil municipal et sont consultés sur toute décision concernant le village.

### La commission consultative de Sennecé-les-Mâcon

#### Les membres titulaires

Laurent Nicolas, Nathalie Barbier, Hélène Janiaud, Bruno Gallait et Philippe Beaumarty.

#### Les membres suppléants

Alice Carboneille, Djamel Kaabeche, Muriel Ponceblanc-Lesselier, Dominique Farcy et Annick Brevet.

#### Maire délégué

Charles Rebischung-Marc.

### La commission consultative de Saint-Jean-le-Priche

#### Les membres titulaires

Philippe Callippe, Nadine Clément, et Véronique Françoise Nallet.

#### Les membres suppléants

Catherine Pehu, Michel Beguet et Jean-Claude Monnayer Smati.

#### Maire déléguée

Denise Noton.

### La commission consultative de Loché

#### Les membres titulaires

Chantal Hurou, Marie-Thérèse Stref et Jean-Paul Marchal.

#### Les membres suppléants

Alain Perrin, Gérard Carton et Isabelle Chassignol.

#### Maire délégué

Jacques Tourny.



EX Mâcon.

Mairie de Saint-Hippolyte.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

☎ 03 85 39 71 00

Allô Mairie : 0800 337 273

**ESPACE  
PRESSE**